



## Régularisation par le travail

Par **Lyna8599**, le **07/08/2023** à **13:48**

Bonjour

Cela fait 7 ans que je suis en France, et j'ai toujours eu des soucis pour me faire déclarer. Cette fois-ci, le patron veut me faire les fiches de paie. Cela fait 1 an que je travaille chez lui sans déclaration. Est-ce qu'il peut revenir à des périodes antérieures pour me déclarer depuis que j'ai commencé à travailler pour lui sans qu'il soit obligé de payer les majorations suite à son retard ? Sinon, à partir de quelle période antérieure ne sera-t-il pas majoré pour le paiement de mes cotisations ?

En vous remerciant

Lyna.

Par **Marck.ESP**, le **15/08/2023** à **08:56**

Bonjour et bienvenue

"Des soucis pour vous faire déclarer.. Cela veut-il dire que vous n'avez jamais été immatriculée ?

Les modalités peuvent être différentes selon les nationalités... Quelle est la vôtre ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22782>